

N° 2023-050

BASE DE LOISIRS : CREATION DE POSTES SAISONNIERS

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme VILLIEN, CHENU Azélie qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie,

MM. BOUTY Georges qui donne pouvoir à M. DUCOGNON, MARCHAND-MAILLET Thierry qui donne pouvoir à M. Favre, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 8

Le Président explique qu'il est envisagé, comme cela s'est fait par le passé, de renforcer l'équipe des services techniques cet été pour assurer un entretien optimum de la base de loisirs.

Cependant, en raison des besoins émergents, il suggère, comme évoqué lors du DOB, de recruter non plus un agent à temps complet sur 3 mois mais 2 agents à temps complet (1 sur 2 mois et 1 sur 4 mois) chargés d'assurer notamment la propreté de la base de loisirs (toilettes sèches, lac, plages...), l'entretien du mobilier (ponçage et lasure des cabanons à poubelles, des bancs, remise en couleur des panneaux d'accueil) mais aussi de veiller au respect des lieux.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-23,

APROUVE la création de 2 postes saisonniers d'adjoint technique (ouvert aux 3 grades), à temps complet dont :

- un pour une période de 2 mois (juillet / août)
- un pour une période de 4 mois (mai à août)

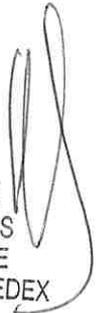
DIT que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits au B.P. 2023,

CHARGE le Président de signer les contrats correspondants avec les candidats qui seront retenus.

FAIT ET DELIBERE LE 15 MARS 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI


LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
FR 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX